

2022 PAYS DE LA LOIRE

INFOS-JEUNES.FR

Soutenu par

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS







Tu as entre 16 et 30 ans ? Tu cherches un logement ?



Fais ta demande en résidence Habitat Jeunes, c'est facile!



RDV sur notre site www.edit-nantes.fr

Clique sur le bouton

Demande logement résidence

Puis laisse toi guider!

Les + :
Pas de frais de dossier
APL dès le 1er mois
Préavis réduit

Des réponses à toutes tes questions pour trouver ton appart!



Contacte ton CLLAJ Nantes - Pays de La Loire!

Passerelle Logement 02 40 69 61 72 passerelle@edit-nantes.fr



Les + :
Des conseillers LOJIC
Passerelle Energie
Passerelle Numérique









La recherche de logement va souvent de pair avec de nouveaux projets, l'inconnu, un nouveau départ mais s'apparente parfois à un parcours du combattant. Ce guide est là pour vous aider dans vos démarches!

Pas simple, en effet, de trouver son nouveau chez soi surtout dans une région aussi attractive que les Pays de la Loire. Heureusement, des associations ont imaginé des solutions innovantes qui constituent des alternatives aux logements du parc privé et social que vous pouvez découvrir ci-après. En effet, certaines villes dont Nantes et Angers sont tellement prisées qu'un accompagnement et des conseils éclairés permettent de vivre ce moment avec plus de sérénité.

Ainsi ce guide régional complet vous outille et vous donne accès aux aides et à vos droits en tant que locataire.

En complément, vous trouverez des informations sur le site internet **infos-jeunes.fr** dans les rubriques « Se loger » et « Je vis en Pays de la Loire : à quoi ai-je droit ».

Et pour des renseignements personnalisés, saisissez l'opportunité retrouvée de poser des questions directement auprès des Informateurs et Informatrices Jeunesse partout en Pays de la Loire. Les structures Info Jeunes sont en effet des lieux dédiés à l'information des jeunes avec des professionnels à votre écoute qui vous informent de manière gratuite et anonyme surtous les sujets (emploi, formation, santé, mobilité internationale, loisirs, sport...). Leurs coordonnées sont sur le site infos-jeunes.fr.

Alors à bientôt,

Séverine Cornet Directrice Info Jeunes Pays de la Loire.







Étudiants, le Crous vous loge à l'année ou pour une courte durée.

@ ⊕ ⊕

crous-nantes.fr

VOTRE STUDIO ÉTUDIANT...



À NANTES!

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE ÎLE DE NANTES

3, allée Pauline-Isabelle Utile

O2 28 29 10 O3 | odalyscampus.nantes@odalys.fr



AU MANS!

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE LES HALLES

2, rue Pasteur

O2 43 23 58 57 | leshalles@odalys.fr



À ANGERS !

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE JEAN MOULIN

15, rue Lucie laboulais

O2 41 O5 64 39 | jeanmoulin@odalys.fr



La marque référence de l'édition publicitaire



CLIBCLIC

PRINTADIGITAL

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 963131 **Agence Centre (Bourges) :** Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 2° trimestre 2022 - N° 191-0

www.connect-comtogether.com



SOMMAIRE

Préparer sa recherche	6
Posez-vous les bonnes questions Faites du repérage	6 6
Connaître les aides Les aides de la Caf Dépôt de garantie Caution Mobilité professionnelle	8 8 10 10 12
Trouver son logement Location dans le privé Logement social (HLM) Partager son logement (colocation) Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs) Hébergement de courte durée	14 14 15 16 19 23
Visiter un logement Premier contact efficace Votre fiche visite	24 24 26
Connaître ses droits Tout sur le bail État des lieux Dépôt de garantie Loyer et charges Préavis et congés S'informer/se défendre	28 29 30 30 31 32
Emménager — Déménager Check-list des formalités	34 34
Carnet d'adresses	36
Le réseau Info Jeunes en Pays de la Loire	42

PRÉPARER SA RECHERCHE

Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé?
- Quel quartier ciblez-vous: centreville, périphérie, campus? proche des commerces? desservi par les transports en commun?
- Avez-vous besoin d'une place de parking?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer?
- Quelle(s) concession(s) êtesvous prêt à faire (surface, lieu, environnement...)?



Faites du repérage

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre: noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces. Dans l'idéal, rendez-vous sur place.

Train, bus, tram, vélo... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité!

CONSEILS

- Commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études :
- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26);
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires. N'hésitez pas à le redemander au propriétaire si vous n'êtes pas retenu. (voir p. 25);
- Informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org



1



ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien!

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourses	€	Charges du logement	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation > Factures d'énergie (eau,	€
> Indemnités service	€	électricité, gaz)	€
civique	€	> Abonnements téléphone/ Internet	€
> Prestations Caf (loge- ment, prime d'activité, RSA)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovi-	€
> Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région)	€	suel public (cf. p. 31) > Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
> Autres ressources (aide		Autres dépenses	€
de la famille, etc.)		Coûts études / formationTransport (abonnement,	€
		carburant) > Courses (alimentation,	€
		hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances > Divers: santé, crédits en	€
		cours, assurance voiture > Épargne > Frais de garde d'enfants	€
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = ce qu'il vous reste à la fin du mois!

Autres dépenses à prévoir	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne	€
téléphonique et connexion internet	Č
Total	€

En savoir +

Calculateur de budget simplifié:

www. lafin ance pour tous. com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides de la Caf

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires: décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

Estimation du montant

Désormais, votre aide est calculée en « temps réel » : chaque trimestre vous devez renseigner en ligne vos ressources des 12 derniers mois. Estimez son montant en fonction de votre situation familiale, de vos revenus et de votre logement (situation géographique, loyer, conformité aux normes): www.caf.fr Le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.

ÉTUDIANTS

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la Caf avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1er juillet.

EN COLOCATION

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Demande en ligne

Sur le site de la Caf, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants:

- votre contrat de location (bail);
- vos revenus:
- votre RIB;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société;
- le montant du loyer et des charges. Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

MOINS DE 21 ANS?

00

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.





.!

AIDES À LA MOBILITÉ DU CROUS

- 500 € pour les futurs étudiants boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande. Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :

www.caf.fr

www.facebook.com/cafallocation familiales

au 3230 (numéro unique, prix d'un appel local), du lundi au vendredi: pour joindre votre Caf, renseignez votre numéro de département.

LE PETIT DICO DE L'IMMO

• Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

Bailleur

Propriétaire ou représentant du propriétaire.

• Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

• Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

• Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.



Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, du montant du dépôt de garantie (1200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé.

Vous remboursez ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'avance **Agri-Loca-Pass** vous est destinée.

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux) sur: www.actionlogement.fr rubrique Démarrer dans la vie active

Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire. Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 31 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 31 ans des secteurs privé et agricole gagnant jusqu'à 1 500 € net par mois ou récemment embauchés ou en mobilité professionnelle.

-Q

EN ALTERNANCE?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :

www.alternant.actionlogement.fr

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas $600 \in CC$ ($800 \in n$ Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation.

En cas de difficultés, Visale prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action logement verse l'argent au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail. Cette démarche peut se faire jusqu'à 3 mois avant. Action Logement délivre ensuite un « visa » à remettre au bailleur

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le test d'éligibilité sur :

https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale

Demande en ligne de la garantie sur : www.visale.fr

EN CAS DE GRANDES Difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

Bon à savoir : le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org



Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous avez trouvé un emploi loin de chez vous ? Vous êtes muté dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, après déduction de l'allocation de la Caf.

Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci).

mobilijeune.actionlogement.fr

CHÈQUES ÉNERGIE + EAU

- Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie.
- Certaines collectivités expérimentent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes.

Déménagement : l'aide Mohili-Pass

En situation de nouvel emploi ou de mutation professionnelle, cette aide vous permet de financer :

- Les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé (subvention jusqu'à 2200 €)
- Les dépenses liées au déménagement : prêt à 1% remboursable en 36 mois maximum.

Conditions d'attribution :

- être salarié d'une entreprise privée non-agricole de + de 10 salariés;
- plus de 70 km entre l'ancienne et la nouvelle résidence OU un temps de trajet de minimum 1h15;
- le logement doit être une location :
- conditions de ressources.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri-Mobilité** vous est destinée.

www.actionlogement.fr rubrique Produits et solutions / Aide Mobili-Pass

Mon job, Mon logement

Aide de 1 000 € pour soutenir l'entrée dans l'emploi et le rapprochement domicile-travail.

Conditions:

- être locataire depuis moins de 3 mois:
- percevoir moins de 1,5 fois le Smic brut

Pour les ieunes actifs :

- avoir moins de 25 ans au moment de la demande;
- avoir un revenu compris entre 30 et 100 % du Smic. Non valable pour les contrats d'alternance.

Demandes avant le 31 décembre 2022. Une fois l'enveloppe atteinte, cette aide n'est plus disponible.

www.actionlogement.fr/aide-monjob-mon-logement





Pour bien vivre à Nantes, rendez-vous sur metropole.nantes.fr/16-25

ALLONANTES 02 40 41 9000 metropole_nantes_fr









TROUVER SON LOGEMENT

Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent facilement sur Internet. Si vous passez par une agence prévoyez des frais au moment de la signature du bail. Renseignezvous bien sur les tarifs pratiqués. Elles organisent les visites, rédigent le bail et demandent environ 1 mois de loyer hors charges (à prévoir en plus dans votre budget). Plus d'infos: www.service-public.

Plus d'infos : www.service-public. fr/particuliers/vosdroits/F375 Les notaires peuvent également

proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Où s'informer?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

www.infos-jeunes.fr

La **Boussole des jeunes** favorise la mise en relation entre professionnels et jeunes. Elle est active à Saint-Nazaire (44) et dans toutes les communes de Vendée (85).

https://boussole.jeunes.gouv.fr

LoJIC : Logement Jeunes Information Conseil pour les 15-30 ans Tél. 02 51 86 74 00

Les **Cllaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

www.uncllaj.org www.projet-toit.fr www.edit-nantes.fr



>> Adresses régionales à la fin du guide p. 41

Offres immobilières

Quelques sites :
www.leboncoin.fr
www.pap.fr
www.fnaim.fr
www.seloger.com
www.immobilier.notaires.fr
www.lokaviz.fr (centrale
du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville)

1

PRINRITÉ À LA VIGILANCE!

- Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement.
- Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable sans garantir de vous trouver un logement.

N'envoyez jamais d'argent!

Logement social

Les logements sociaux (HLM) sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année en ligne sur www.demande-logement-social. gouv.fr ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national.

La plateforme locative d'Action logement Al'in vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés. Votre demande est à renouveler chaque année jusqu'à l'obtention d'un logement social.

al-in.fr



PIÈGES À ÉVITER

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Bon à savoir: des Agences immobilières sociales (AIS) font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

www.habitat-humanisme.org www.paysdelaloire.soliha.fr (Solidaires pour l'Habitat demande en ligne possible)

Décrypter une annonce

T1, T2 ...: nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

DPE : diagnostic de performance énergétique

Duplex: logement sur 2 étages

Cuisine aménagée: meubles

+ branchements

Cuisine équipée: avec appareils

électroménagers

SDB: salle de bains (avec bai-

gnoire)

Salle d'eau: comprend une douche

Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires!

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

 Un bail unique signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'excolocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

16

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

• Un bail pour chaque colocataire: chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires: si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Attention : si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation!

Où trouver ses colocataires? www.appartager.com www.lacartedescolocs.fr www.lokaviz.fr (pour étudiants)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

Pensez aux réseaux sociaux!

1

CONSEIL

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.



CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE!

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Renseignez-vous bien sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires: mode de vie, solvabilité, etc.
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir: courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème: ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer!

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire. « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes. est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau contrat de cohabitation intergénérationnelle mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

www.nantesrenoue.com www.letempspourtoit.fr

KOLOC' À projets solidaires

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire? Vous avez entre 18 et 30 ans? Conjuguez engagement solidaire (entre 3 et 5h environ par semaine pendant une année scolaire), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev.

Pour être Kapseur sur Angers (2 quartiers), Nantes métropole (11 quartiers) et St Nazaire (2 quartiers), complétez le formulaire d'inscription sur **rejoins.afev.org/kaps**

Autres modes de cohabitation

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

www.habitat-humanisme.org www.keybaco.fr

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages: pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients: vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous!

Bon à savoir: pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiants) www.airbnb.fr www.leboncoin.fr

VOISINS SOLIDAIRES

Cette formule permet aux jeunes (étudiants, jeunes travailleurs et demandeurs d'emploi) de moins de 30 ans d'être logés au sein de foyers pour adultes en situation de handicap. Plus d'infos sur www.nantesrenoue.com

Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les étudiants boursiers sont prioritaires. N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 20 janvier et le 15 mai 2022 pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE):

www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Pour plus d'infos :



Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur: https://trouverunlogement.lescrous.fr

CALENDRIER



Du 20/01 au 15/05 : saisie du DSE

Début mai : affichage des offres

+ dépôt des vœux

Du 14/06 au 05/07 : proposition de logement

12/07 : phase complémentaire

Pour une première demande, une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1er mois de loyer).

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos II et cafets II...

>> Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.



- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
 - Pas de taxe d'habitation.
 - Accès Internet.

Foyers et maisons d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques: pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

Maisons d'étudiants à retrouver sur : www.unme-asso.com

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-fovers de jeunes travailleurs) accueillent principalement ieunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie. cours d'insertion sociale et professionnelle: jeunes travailleurs. salariés. stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés. Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants. Les résidences Habitat leunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf. Ils sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité. Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

www.habitatjeunes.org

Rendez-vous sur la carte interactive pour trouver la résidence ou le service qui vous convient. Demande de logement en ligne.

www.urhajpaysdelaloire.fr www.edit-nantes.fr www.mademande-habitatjeunes.fr

>> Toutes les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, p.38



- La redevance (loyer) payable à la fin du mois st toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
 - Préavis de départ d'une semaine.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté: jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel.



Ma demande
HABITAT JEUNES
Bien plus qu'un logement
par adelis

PLUS DE 800 LOGEMENTS

À Nantes et dans le département 44





www.mademande-habitatjeunes.fr 02 51 86 73 00



Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, Mission locale...).

www.adoma.fr www.coallia.org www.residences-soleil.fr

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents: salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services: laverie, local à vélo, parking...

EN CAS D'URGENCE

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7 Les résidences sont souvent bien situées: en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org www.mapiaule.com

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

CAMPUS VERT

Le logement étudiant à la campagne! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe en Bretagne, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

www.campusvert.com

Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

En région, possibilité d'accueil sur Nantes, Angers, Cholet, Saumur et Le Mans.

www.compagnons-du-devoir.com rubrique Trouver une maison



Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les étudiants et personnels de l'enseignement peuvent séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

www.bedandcrous.com

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20-22 et 38).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.hifrance.org

www.auberges-de-jeunesse.com

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr www.leboncoin.fr www.gites-de-france.com www.clevacances.com www.chambres-hotes.fr

Hébergement temporaire chez l'habitant

Plusieurs dispositifs permettent à un jeune d'être hébergé chez un particulier, à titre gratuit ou pour une somme modique, dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un stage, d'un entretien...

Hébergement possible pour les 15-30 ans sur les Communautés de communes de :

>> En 44

Châteaubriant Derval • Pays d'Ancenis • Région de Nozay • Erdre et Gesvres • Grand Lieu • Sud Retz Atlantique

>> En 49

Mauges Communautés • Loire Layon Aubance • Agglomération du Choletais

>> En 53 Coëvrons

>> En 72

Pays Fléchois • Pays de l'Huisne Sarthoise • Gesnois Bilurien • Sablé sur Sarthe • Sud Sarthe

>> En 85

• Département de la Vendée Plus d'infos sur

www.urhajpaysdelaloire.fr rubrique Trouver votre logement

 Logement Solidaire chez l'habitant sur le territoire d'Ombrée d'Anjou (49).

Contact : France services Tél. 02 41 92 48 01

Réseau SAM: Solidarité Accueil Mobilité

Un service d'hébergement bénévole d'une ou deux nuits, dans plus de 120 villes en France, pour les personnes en déplacement pour un entretien, un concours, une formation...

www.reseau-sam.fr

Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.

www.couchsurfing.com

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable. www.campingfrance.com

VISITER UN LOGEMENT

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentezvous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce: dans un journal, sur Internet, par le bouche-àoreille...

À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement?
- Est-il meublé?
- À quelle date est-il disponible?
- Dans quel quartier est-il? Proche des transports en commun?
- À quel étage se situe-t-il?
- Que comprennent les charges? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un parking?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

ASTUCES

- Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité!
- Si possible, visitez le logement accompagné: deux paires d'yeux valent mieux qu'une!

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant? salarié?
- Si vous êtes salarié, êtes-vous intérimaire? en CDD ou en CDI? La période d'essai est-elle terminée?
- Quelles sont vos ressources financières?
- Avez-vous un garant? Quelle est sa situation? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire?

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur:

www.antidiscriminations.fr

3928 : numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination.







LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...) ou votre « visa » Visale.
- L'estimation de l'allocation Caf (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la Caf).

Notre conseil : préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site **www.dossierfacile.fr**, ayez bien tous ces documents avec vous !

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement: www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).

Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT			
D'où vient l'offre ?			
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)			
Adresse du logement			
Quartier			
Date de disponibilité			
DESCRIPTION			
Type (chambre, studio)			
Vide / meublé			
Surface			
Orientation (ensoleillement)			
Étage			
Ascenseur (oui / non)			
Parking / garage / cave			
Jardin / espaces verts			



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



	INFOS FINANCIÈRES			
Loyer				
Charges: montant + précisions de ce qui est inclus				
Dépôt de garantie				
Taxe d'habitation (selon vos ressources, cf. p. 31)				
Frais (agence / notaire)				
INFOS ÉNERGÉTIQUES				
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)				
État des fenêtres, portes				
DPE (diagnostic de performance énergétique)				
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT				
Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture)				
État des pièces principales (salon, chambre)				
État et équipement de la cuisine				
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)				
État des surfaces (sols, murs, plafonds)				
État des équipements (électricité, chauffage)				
État du mobilier (dans un logement meublé)				
Connexion web: accès tél / ADSL / fibre optique				
MES IMPRESSIONS				
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des com- merces, transports				
Commentaires personnels				



CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

Durée minimale du bail

- Logement vide: 3 ans (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement meublé: 1 an (reconductible tacitement) ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).

BAIL MOBILITÉ

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : www.anil.org Votre projet / Vous êtes locataire /

Documents joints

- État des lieux (voir p. 29).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.



Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

U

ATTENTION À LA SOUS-LOCATION!

Sous-louer alors que l'on est soimême locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail. Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal. En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

État des lieux

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis: « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur: www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée



ASSURANCE OBLIGATOIRE!

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.



Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à 1 mois de loyer hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

LOGEMENT En mauvais état ?

30

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie?

Le propriétaire doit vous le restituer:

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire!

Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives**:

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir: le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à votre charge (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a, quant à lui, la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

Pour plus d'infos, consultez le guide SOLIHA:



TAXE D'HARITATION

Une réforme fiscale prévoit la suppression de la taxe d'habitation en 2023. Vérifiez votre situation grâce au simulateur :

www.impots.gouv.fr/simulateurde-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2022

Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de 3 mois. Le délai est réduit à 1 mois si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants.

- logement en zone tendue: renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonestendues
- mutation professionnelle:
- perte d'emploi :
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI):
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi:
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH;
- attribution d'un logement social:
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.



S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

>> Coordonnées régionales p.41

Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des professionnels du réseau Info Jeunes consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

www.edit-nantes.fr www.uncllaj.org www.proiet-toit.fr



www.infos-jeunes.fr

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Annuaire + modèle de document sur : www.service-public.fr

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org www.lacnl.com www.la-csf.org www.quechoisir.org www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au conciliateur de justice, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires:

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point-justice**.

www.annuaires.justice.gouv.fr rubrique Lieux d'information



LA MARQUE RÉFÉRENCE DE L'ÉDITION PUBLICITAIRE

dédiée à la jeunesse!

www.connect-comtogether.com



EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER

Check-list des formalités

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception);
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire;
- dresser l'état des lieux (entrée/ sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur;
- √ fournir le justificatif de l'assurance habitation;
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs;
- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet;
- inscrire/retirer votre nom sur/ de la boîte aux lettres et l'interphone;

- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse: Caf, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts...;
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble!

Bon à savoir: notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur: www.service-public.fr rubrique Services en ligne / Signaler son changement d'adresse en ligne

DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets. Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer gratuitement.

Dans tous les cas c'est le moment de faire du tri et d'en faire profiter les

Dans tous les cas, c'est le moment de faire du tri et d'en faire profiter les autres !

vide-greniers.org envie.org repaircafe.org/fr www.ressourceries.info emmaus-france.org donnons.org





60 lieux Info Jeunes pour t'accompagner en Pays de la Loire !



Accéder à ses droits Se loger

Se divertir Prendre soin de soi

Partir à l'étranger Se déplacer

Entreprendre S'engager

Construire son parcours Travailler

INFOS-JEUNES.FR



CARNET D'ADRESSES

Les aides financières

Les Caisses d'Allocations Familiales (Caf)

Retrouvez tous les points d'accueil Caf par département sur www.caf.fr Service téléphonique 3230 (prix d'un appel local) (cf p 8)

Nantes

22 rue de Malville **Saint Nazaire** 10 Place Pierre Sémard **Angers**

49 avenue Jeanne d'Arc

Laval

11 quai Paul Boudet **Le Mans** 178 avenue Bollée **La Roche sur Yon**

109 boulevard Louis Blanc

Action Logement

www.actionlogement.fr

Pour toute question sur le suivi d'une demande en cours contactez le centre relation clients 0970 800 800 (numéro non surtaxé) (cf p. 10-12) Les agences en région :

Nantes

Place des Fonderies Rue de Récife Tél : 02 55 58 05 30 Saint-Nazaire 2 avenue Barbara

Trignac Tél : 02 7

Tél : 02 72 27 60 22 Angers

18 place Mendès France Tél : 02 55 98 11 77

Cholet

43 avenue Gambetta Tél : 02 41 71 33 60

Laval

22 rue Royallieu Tél : 02 49 03 60 28

Le Mans

25 rue d'Arcole Tél : 02 43 39 56 78 **La Roche sur Yon** 125 boulevard des Belges Tél : 02 53 07 50 30

Les cités et résidences universitaires du Crous

Crous Nantes - Pays de la Loire

2 boulevard Guy Mollet - Nantes - Tél : 02 30 06 02 44 - www.crous-nantes.fr

Nantes

Cité U' Fresche Blanc 60 rue du Fresche Blanc

Cité U' Chanzy 1 rue Henri Lasne **Résidence U' Jacques Tymen** Esplanade de la Pierre Percée

Résidence U' La Haute Forêt 13 rue de la Haute Forêt



Résidence II' Les Saumonières 14 rue des Saumonières

Résidence II' Corbilo 18 rue Anatole de Monzie

Résidence II' Léonard de Vinci

2 rue du Haut Moreau

Résidence II' lle de Nantes 23 houlevard de la Prairie au Duc

Résidence U' Jean Tusques 3 rue des Epinettes

Cité U' Casterneau 32 rue des Agenêts

Résidence U' Les Landes 36 rue des Landes

et 1 à 13 rue lean Poulain

Cité U' Bourgeonnière 5 rue des Renards

Cité II' Rerlinz 81 rue de la Gaudinière

Résidence U' Longchamp 79 rue de la Gaudinière 1 rue Maurice Chevalier

Résidence II' Alice Milliat 13 à 21 rue du Fresche Blanc

Cité U' Launay Violette Chemin de Launay Violette

Résidence U' Olympe de Gouges 61-63 rue de la Bourgeonnière

Résidence U' Wangari Maathai 14 chemin de Launay Violette

Résidence U' Madeleine Brès

Rue Pierre Adolphe Bobierre Résidence II' O'Slow

38-40 boulevard Gustave Roch

Saint Nazaire

Cité U' Heinlex 60 rue Michel Ange

Résidence U' John Pershing 60 rue Michel Ange

Angers

Résidence II' Flora Tristan 1 à 5 square Flora Tristan

Résidence II' les Hauts de St Aubin 116 boulevard Jean Moulin

Cité U Bourgonnier 19 rue Lainé Laroche

Résidence II' La Madeleine 21 rue Lainé Laroche

Résidence U' Célestin Port 25 rue Célestin Port

Résidence U' René Rouchy 23 rue René Rouchy

Résidence II' Finstein 30 rue Marie Marvingt

Cité II Belle Beille 8-10 boulevard Victor Beaussier

Résidence II' Dauversière 2 22 place de la Dauversière

Résidence U' Volta 10 rue Joseph Lakanal

Cité U Lakanal 25 rue Jean-Baptiste Lamarck

Résidence II' Faidherhe 4 rue Faidherhe

Cité II Couffon Payot 1 rue Léon Pavot

Laval

Résidence U' La Dormerie 54 rue des Docteurs Calmette et Guérin

Le Mans

Résidence U' Bartholdi 14-24 bis avenue Bartholdi

Cité U' Vaurouzé 16 boulevard Charles Nicolle

La Roche sur Yon

Résidence U' La Simbrandière 1 rue de la Simbrandière

Résidence U' Alpha City 135 boulevard Louis Blanc

п

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Présentation à titre indicatif des résidences et centrales de réservation en ligne.

www.espacil-habitat.fr www.appartcity.com www.residetape.fr www.estudines.com www.fac-habitat.com www.nexity-studea.com www.kley.fr www.univeacampus.fr www.lesbellesannees.com www.etablieres.fr www.odalys-campus.com www.coallia-jeunes.org www.meretgolf.com www.nantaise-habitations.fr

Le logement intergénérationnel et solidaire

En région

Nantes' Renoue 1 Cour des Francs Tireurs — Nantes Tél : 02 40 69 84 24 ou 06 28 05 36 68 contact@nantesrenoue.com

Le temps pour toiT

www.letempspourtoit.fr info@letempspourtoit.fr Tél: 02 40 29 14 82

- Sur Nantes (+ St Nazaire) : Maison des Confluences
- 4 Place du Muguet Nantais
- Sur Angers : Pôle associatif
 17 rue de Jérusalem

Demande de logement Social HLM

Un seul formulaire à remplir valable dans tout le département quel que soit le bailleur social.

Effectuez votre demande en ligne sur :

www.demandelogement44.fr www.demandelogement49.fr www.demandelogement53.fr www.demandelogement72.fr

www.demandelogement85.fr

Pas de frais de dossier et pas de frais à la signature du bail.

Les résidences Habitat Jeunes

Les demandes de logement sont à effectuer en ligne (cf. p.20) L'offre de logements est diversifiée : logements meublés, studios, chambres, etc. www.urhajpaysdelaloire.fr

Loire Atlantique

Ancenis

Résidence habitat Escale Théophile Leroux

85 boulevard Huchon Tél : 02 40 83 23 48

Blain (ouverture en juin 2022)

Résidence Pré St Laurent 2 rue Wootton Basset Tél : 02 51 86 73 00

Châteaubriant

Association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant 30 rue de la Libération

Tél : 02 40 81 46 95



Guérande

Résidence La Maisonneuve

2 rue Louis Eon - Tél : 02 40 11 16 11

Herbignac

Résidence Les Glénans

14 rue de la Fontaine St Jean Tél: 02 40 11 16 11

La Baule

Résidence La Torre

8 avenue des Noëlles Tél: 02 40 11 16 11

La Chevrolière

Résidence de ieunes travailleurs de la Chevrolière

6 impasse des Jardins Tél : 02 51 78 63 30

Le Bignon

Résidence de leunes Travailleurs du

Bignon

7 avenue du Parc - Tél : 02 51 78 63 30

Résidence des Jeunes Travailleurs des Visitandines

37 rue de la Chaussée Tél: 02 51 78 63 30

Ligné

Résidence Habitat jeunes de Ligné

Rue des Lilas - Tél : 02 40 83 23 48

Machecoul

Résidence de Machecoul

Allée Cavalière de Richebourg Tél: 02 51 78 63 30

Nantes

Résidence Bélem

9 rue de Bréa Tél: 02 40 73 41 46

Résidence Embarcadère 7 rue de Gigant

Tél : 02 40 73 41 46

Résidence La Marseillaise

34 rue de la Marseillaise

Tél: 02 51 86 73 00

Résidences Port Beaulieu

9 boulevard Vincent Gâche

Tél: 02 51 86 73 00

Résidence Porte Neuve

1 rue Porte Neuve Tél: 02 51 86 73 00

Résidence Barbusse

61 rue Jean Emile Laboureur

Tél 02 51 86 73 00

Résidence Les Hauts de St Aignan

1 rue de Pilleux

Tél: 02 51 86 73 00

Résidence Paul Tampreau - Plessis

32 bis rue J.B Georget Tél: 02 51 86 73 00

Résidence Tour d'Auvergne 21 rue de la Tour d'Auvergne

Tél: 02 51 86 73 00

Résidence Chanteclerc

42 rue Chanteclerc

Tél: 02 51 86 73 00 Résidence Chénaie

3 place du Commandant Cousteau Tél: 02 51 86 73 00

Fédération Compagnonnique des métiers du Bâtiment 29 rue de l'Indre

Tél: 02 51 79 13 20

Nort sur Erdre

Résidence François Dupas 1 ter Place du Champ de Foire

Tél: 02 51 86 73 00

Nozav

Résidence l'Odyssée

16 route de Nort sur Erdre

Tél : 02 28 05 01 15

Pornic (ouverture en juillet 2022)

Résidence Moitessier

6 rue Bernard Moitessier

Tél.: 02 51 86 73 00

Résidence Grand Voile

2 rue Marion Cahour

Tél : 02 51 86 09 00

Résidence Jules Verne

2 rue Azucena Villa Flor

Tél : 02 52 20 06 69

Résidence Quai 37

37 rue Alsace Lorraine

Tél : 02 51 86 09 00

Saint-Herblain

Résidence Océane - Habitat Jeunes

1 rue Vasco de Gama Tél: 02 51 80 58 59

Résidence HEOL

Bd Salvador Allende

Tél: 02 51 80 58 59

Saint-Julien-de-Concelles

Résidence Coeur de Bourg

7 rue de Basse Rivière

Tél: 02 51 86 73 00



Sainte-Luce sur Loire

Résidence Les Liards

7 allée des Liards Tél : 02 51 86 73 00

Saint Mars La Jaille

Résidence Habitat Jeunes de St Mars La Jaille

13 avenue de C.H de Cossé Brissac Tél : 02 40 83 23 48

Saint-Nazaire

Résidence Nobel

12 rue Nobel

Tél: 02 51 76 05 00 Résidence des Jeunes 4 rue Martin Luther King Tél: 02 51 76 05 00

Saint Philbert de Grand Lieu

Résidence de Saint Philbert de Grand Lieu

141 rue de l'Ile Verte Tél : 02 51 78 63 30

Varades

Résidence Habitat Jeunes de Varades La Mabiterie

Tél : 02 40 83 23 48

Treillières (ouverture en juillet 2022)

Résidence Galliane Alberti-Sébert 21 rue Etienne Sébert

Tél : 02 51 86 73 00

Vallet

Résidence Chais de Luxembourg

13 route de Loire Tél : 02 51 86 73 00

Maine et Loire

Angers

Résidence Harmattan

36 boulevard Allonneau Tél : 02 41 43 95 55

Foyer justice

37 rue Eugène de la Croix

Tél : 02 41 24 37 37

Foyer Cordelle 3 rue Cordelle

Tél : 02 41 24 37 37

Foyer David d'Angers

22 rue David d'Angers

Tél: 02 41 24 37 37

Foyer Darwin 3 rue Darwin

Tél : 02 41 22 61 20

Habitat jeunes Marguerite d'Anjou

52 boulevard du Roi René Tél : 02 41 20 24 00

Beaupréau

Résidence Habitat Jeunes Centre Mauges

6 rue de la Garenne Tél : 02 41 71 36 36

Baugé en Anjou

4 rue de la Girouardière

Tél : 02 85 38 10 26

Chalonnes sur Loire

Résidence Habitat Jeunes Loire Layon

2 allée Simone Iff Tél : 09 67 80 24 63

Chemillé

Résidence l'Aiguil'haj

83 rue Nationale Tél : 02 41 71 36 36

Cholet

Résidence Les Pâquerettes

5 rue de la Casse Tél : 02 41 71 36 36

Le Lion d'Angers

Résidence du Lion d'Angers

16 rue Alphonse Cochard Tél : 06 71 95 33 02

Saumur

Habitat Jeunes du Saumurois -Résidence Val de Thouet

32 rue Fardeau

Tél: 02 41 51 05 53 Habitat Jeunes du Samurois -

Foyer le Fenêt

3 rue Fourrier Tél : 02 41 51 05 53

Segré

Résidence Nelson Mandela

15 rue du Lycée

Tél: 06 71 95 33 02

Mayenne

Château-Gontier

Résidence La Trinité

1 rue du 8 mai 1945 Tél : 02 43 07 27 05

Résidence Paul Armand Lepage

9 rue du 8 Mai 1945 Tél : 02 43 07 27 05



Résidence René Perreault

3 rue Flandres Dunkerque Tél: 02 43 07 27 05

Ernée

FJT d'Ernée

24 rue de l'Hôpital - Tél : 02 43 05 26

Evron

Le Nymphéa Habitat Jeunes

Rue Alain Vadenied Tél : 02 43 01 62 65

Laval

Résidence François Peslier 19 rue Emile Sinoir

Tél: 02 43 68 06 00 Résidence Nicole Peu

8 bis rue de Paradis

Tél: 02 43 59 72 80 Résidence Pierre de Couhertin

104 avenue Pierre de Coubertin Tél: 02 43 53 17 98

Mavenne

Copainville

273 rue du Fauconnier Tél: 02 43 30 25 00

Senonnes

Résidence André Baslé

3 square de l'Eperon Tél: 02 43 07 27 58

Sarthe

Le Mans

Le Flore Habitat Jeunes

23 rue Maupertuis - Tél : 02 43 81 27 55

Le Mans (suite)

Le Relais Habitat et Services Jeunes

90 avenue Jean Jaurès - 02 43 61 24 24 Campus de la Californie

132 rue Henri Champion Tél: 02 43 61 24 24

Vendée

La Roche sur Yon

Résidence Arago

128 rue de St André d'Ornay

Tél: 02 51 05 34 24 Résidence Rivoli

61 bd de Rivoli - Tél : 02 51 05 34 24

Résidence Clos Saint François Cité Mirville — Bâtiment E2 Tél : 02 51 05 34 24

Saint Gilles Croix de Vie

Résidence Equinoxe 71 rue de la Drie

Tél: 02 51 05 34 24

Les Sables d'Olonne

Résidence Le SPI 128 rue des Plesses Tél: 02 51 05 34 24

S'informer

Les Agences Départementales d'Information sur le Logement (Adil)

Nantes: Maison de l'Habitant - 12 rue du Président Herriot - Tél: 02 40 89 30 15 www adil44 fr

Angers: Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage - 312 av. René Gasnier Tél: 02 41 81 89 40 - www.adil49.org (contact pour la Sarthe également) Laval : 21 rue de l'Ancien Evêché - Tél : 02 43 69 57 00 - www.adil53.org La Roche sur Yon: 33 rue de l'Atlantique - Tél: 02 51 44 78 78 - www.adil85.org

Cllaj et Services logement jeunes

Nantes : Des conseillers LoJIC et des services gratuits pour informer les jeunes de 16 à 30 ans sur toutes les questions logement au 02 51 86 74 00

Cllaj Nantes Pays de la Loire Passerelle - 9 rue de Bréa -

passerelle@edit-nantes.fr — Tél. 02 40 69 61 72 - ouvert tous les jours de 9H00 à 18H00 (fermé de 12H30 à 13H30) www.edit-nantes.fr/cllaj-passerelle

- Passerelle Logement : aide à la recherche d'un logement tous les mardis soir à 18H00 sur inscription, soutien à la constitution de dossiers d'aides pour financer l'accès au logement (Visale, Locapass, FSL), 140 appartements accompagnés à louer sur Nantes Métropole sous conditions de ressources (FSL, IML ...).
- Passerelle Énergie permanence sans rdv tous les vendredis après-midi pour comprendre vos factures, et des kits énergie pour faire des économies!
- Passerelle Numérique permanence sans rdv tous les mercredis après-midi pour vous aider à déposer vos dossiers en ligne (Résidences Habitat Jeunes/ bailleurs sociaux...)

SLJ Saint Nazaire: Association HJ Carène - 4 rue Martin Luther King

Tél : 02 51 76 05 03 - sail@rdj-saintnazaire.fr

SLJ ALJC Châteaubriant : 30 Rue de la Libération

Tél: 02 40 81 46 95 - aljc44.asso@gmail.com

Point AIOA Machecoul: Association HJ PGLML - 141 Rue de l'ile verte,

44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu - Tél : 02 51 78 63 30

accueil@habitatjeunes-gml.com

Angers: Service Logement Jeunes d'Angers

Tél: 02 41 43 96 82 - www.fjtda-angers.org/service-logement-jeune.php

slj.ahjda@gmail.com - Permanences au J. Angers Connectée Jeunesse 12 pl. Louis Imbach à Angers le jeudi de 14h à 16h sans RDV et sur RDV le lundi, mardi, mercredi et vendredi. Accueil Information Orientation avec une conseillère, diagnostic et bilan de la demande, accompagnement de votre projet logement.

Laval : Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)

104 rue du Pont de Mayenne - Tél 02 43 69 57 57 - www.adlj.org - infos@adlj.org Informe, aide les jeunes de -30 ans à la recherche d'un logement sur le département de la Mayenne, gère un parc de logements conventionnés réservés aux jeunes en insertion professionnelle et aux apprentis. Aide à la constitution des dossiers administratifs et financiers. Accueil sur rdv à Laval et permanences à Château-Gontier, Evron et Mayenne.



Le réseau Info Jeunes en Pays de la Loire

L'ensemble du réseau Info Jeunes de la région informe sur tous les aspects du logement : les différents types de logement, la législation, les aides financières... Guides pratiques, fiches thématiques, articles sur le site mais aussi offres de logements, journées ou ateliers d'information en ligne ou en présentiel... de nombreux outils d'information numériques ou papier permettent d'accompagner les jeunes dans leurs recherches de logement et de faciliter leurs démarches.

N'hésitez pas à franchir la porte ou à contacter en direct (téléphone, mail, réseaux sociaux) la structure Info Jeunes la plus proche de chez vous. Un(e) Informateur(trice) Jeunesse vous présentera les différentes solutions pour vous aider à trouver un logement, obtenir les bons contacts et répondre à toutes vos questions de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous.

Info Jeunes des Pays de la Loire

37 rue Saint-Léonard - 44000 NANTES www.infos-jeunes.fr - contact@infos-jeunes.fr Tél 02 51 72 94 50

Une question logement ? Connectez-vous à la Boussole des jeunes.





Accueil des jeunes pour un premier niveau d'information et relais vers la structure Info Jeunes la plus proche.

LOIRE ATLANTIQUE

INFO JEUNES BOUAYE

Rue de l'Ancienne Église Tél. 02 40 32 65 03

pij@bouaye.fr

INFO JEUNES BOUGUENAIS Chemin Jacques Prévert

Tél. 02 40 65 11 56 ou 06 86 89 70 74

pij@ville-bouguenais.fr INFO JEUNES CARQUEFOU

La Jouandière Avenue de la Jouandière

Tél. 02 28 22 20 43 pij@mairie-carquefou.fr

INFO JEUNES GUERANDE 3 Impasse Anne de Bretagne

Tél. 06 72 09 97 58 spot15-25@lespep44-49.org

INFO JEUNES INDRE

Acleea - Le Tiers Lieu 2 rue du Stade

Tél. 02 40 85 46 15

letierslieu@acleea.fr INFO IEUNES LA CHAPELLE SUR

ERDRE

56 avenue Beauregard Tél. 02 51 81 87 25

pij@lachapellesurerdre.fr

INFO JEUNES ORVAULT Allée de la Sarre

Tél. 06 98 64 05 88

info-ieunes@mairie-orvault.fr

INFO JEUNES PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - PORNIC

Maison des associations

4 rue de Lorraine Tél. 06 40 81 22 80

pii@pornicagglo.fr INFO JEUNES PORNICHET

Place du Marché

Tél. 06 31 07 11 09

infoieunes@mairie-pornichet.fr

INFO JEUNES REZE

19 Avenue de la Vendée Tél. 02 40 13 44 25

info-ieunesse@mairie-reze.fr

INFO JEUNES SAINT HERBLAIN ieunesse@saint-herblain.fr

2 Pôles Ressources Jeunesse :

- Carré des services

15 rue d'Arras 02 28 25 22 67

- Sillon de Bretagne

12 ter. avenue des Thébaudières

02 28 25 25 51

INFO JEUNES LOIRE DIVATTE - SAINT JULIEN DE CONCELLES

2 route Félix Praud

Tél. 02 40 36 87 76

ieunesse@csc-loiredivatte.asso.fr

INFO JEUNES SAINT NAZAIRE

La Source - Espace 15-25 ans 46 rue d'Aniou

Tél. 02 44 73 45 99

lasource@mairie-saintnazaire.fr INFO JEUNES SAINT SEBASTIEN SUR INIRF

5 Allée des Maraîchers 06 75 02 39 07 ii@saintsebastien.fr

INFO JEUNES SAINTE LUCE SUR LOIRE

Mail de l'Europe

Tél. 02 40 68 16 48 ou 06 07 26 12 63 pii@sainte-luce-loire.com

INFO JEUNES PORNIC AGGLO PAYS DE **RETZ - SAINTE PAZANNE**

60-64 Impasse de Vigneau

Tél. 02 40 02 68 63 ou 06 08 34 30 67 pij@pornicagglo.fr

INFO JEUNES ESTUAIRE ET SILLON -SAVENAY

2 bd de la Loire Tél. 02 40 56 80 85 ou 02 40 56 81 97 emploi@estuaire-sillon.fr

MAINE ET I DIRE

INFO IEUNES LOIRE AUTHION -ANDARD

AICLA Espace Jeunesse Rue du Parc

Tél. 02 41 68 15 72/07 81 23 20 02

pii@aicla.fr

INFO JEUNES ANGERS

J. Angers connectée jeunesse 12 Place Imbach

Tél. 02 41 05 48 00

direction.ieunesse@ville.angers.fr

www.angers.fr/ieunes INFO JEUNES ÁVRILLE

Allée Georges Brassens

Tél. 02 41 34 94 54 ou 06 30 02 44 88

pii@mic-avrille.asso.fr

INFO JEUNES BEAUPREAU EN MAUGES 10 rue du Sous-Préfet Barré

Tél. 02 41 63 06 33 ou 06 23 79 54 93

pii@cs-evreetmauges.fr **INFO JEUNES CANDE**

1 Avenue Firmin Tortiger

Tél. 02 41 94 19 40 ou 06 44 18 96 61 ieunessesc@sic-candeen.fr

INFO JEUNES CHEMILLE EN ANJOU

5 rue de la Gabardière - Chemillé

Tél. 02 41 30 50 55

ieunesse@centresocial-chemille.asso.fr INFO IEUNES LE DOUESSIN - DOUE EN ANIOU

32 bis rue St Exupéry - Doué la Fontaine Tél. 02 41 59 77 09 ou 06 29 55 60 30 pii@cscdouessin.fr

INFO JEUNES VALLEES DU HAUT Anjou - les hauts d'anjou

ANJOU - LES HAUIS D'ANJOU
2 rue des Fontaines
Châteauneuf sur Sarthe
Tél. 02 41 24 45 45 ou 06 81 37 63 52
pointinfojeunesse@valleesduhautanjou.fr
INFO JEUNES LES PONTS DE CE
45 rue Abel Boutin-Desvignes
Tél. 02 41 79 75 72
pij@ville-lespontsdece.fr
INFO JEUNES MONTREUIL BELLAY
139 rue d'Anjou

Tél. 02 41 52 38 99 animationjeunesse@csc.rolandcharrier.fr INFO JEUNES MONTREVAULT SUR EVRE

17 rue St Nicolas Tél. 02 41 30 06 32 pij@montrevaultsurevre.fr INFO JEUNES NOYANT-VILLAGES 3 route de Meigné

Tél. 07 86 26 15 50 service.pij@noyant-villages.fr INFO JEUNES OMBREE D'ANJOU

36 rue du Maréchal Foch - Pouancé Tél. 02 41 92 48 01 msap@ombreedanjou.fr

INFO JEUNES OREE D'ANJOU 20 rue JFA Chenouard - Drain

20 rue JFA Chenouard - Drain Tél. 06 63 82 18 69 ou 06 58 35 68 68 jeunesse2@rivesdeloire.fr info Jeunes ST Barthelemy n'aninii

Pl. des Droits de l'Homme et du Citoyen Tél. 02 41 96 12 60 pij@ville-stbarth.fr

pij@ville-stbarth.fr INFO JEUNES SAUMUR Place de Verdun Tél. 02 41 83 31 42

pij@ville-saumur.fr INFO JEUNES ANJOU LOIR ET SARTHE - SEICHES SUR LE LOIR

14 bis, rue Henri Régnier Tél. 06 32 93 61 41 pointinfojeunesse@ccals.fr INFO JEUNES SEVREMOINE

22 rue Jules Verne Tél. 02 41 49 06 49 pij.indigo@gmail.com

MAYENNE

INFO JEUNES EVRON

Habitat jeunes services Le Nymphéa Rue Alain Vadepied Tél. 02 43 01 62 65 pij@lenymphea.fr IMFO JEUNES BOCAGE MAYENNAIS -GORRON

Maison des Initiatives Jeunesse Avenue Charles de Gaulle Tél. 06 72 37 08 35 mii53@orange.fr

INFO JEUNES LAVAL

Maison du 18^{ame} place du 18 juin 1940 Tél. 02 43 49 86 55 infojeunes@laval.fr www.cij.laval.fr

INFO JEUNES MAYENNE COMMUNAUTE 44 Place Gambetta Tél. 06 78 29 73 99

pij@lespossibles.org INFO JEUNES PAYS DE MESLAY GREZ -MESLAY DII MAINE

1 voie de la Guiternière Tél. 02 43 98 10 29 servicejeunesse@paysmeslaygrez.fr INFO JEUNES SAINT BERTHEVIN

Rue Maximilien de Sully Tél. 02 43 26 03 87 ou 02 85 68 00 11 maison.des.jeunes@ville-saint-berthevin fr

SARTHE

INFO JEUNES ALLONNES

Le Cube
Rue Jean Behra
Tél. 02 85 29 75 49
lecube@ville-allonnes.fr
INFO JEUNES CHAMPAGNE
Rue Jacque Guède

Tél. 02 43 82 82 21 accueil@cas-champagne.fr INFO JEUNES ORÉE DE BERCÉ BÉLINOIS - ECOMMOY

1 rue Ste Anne Tél. 06 88 70 54 65 pij@belinois.fr

INFO JEUNES LA CHARTRE Sur le loir

36 rue Gervais Chevallier Tél. 02 43 44 40 97 ou 07 82 71 30 15 jeunesse@centresocial-valduloir.fr INFO JEUNES PAYS FLECHOIS - LA FLECHE

48 bd Gambetta Tél. 02 43 45 68 55 pij@cc-paysflechois.fr INFO JEUNES LE MANS

Centre Info Jeunes 13 rue de l'étoile Tél. 02 43 47 38 50 jeunesse.cij@lemans.fr www.lemans.fr/jeunesse

INFO JEUNES LE FLORE HABITAT Jeunes - Le mans

23 rue Maupertuis Tél. 02 43 81 27 55

contact@leflore.info

INFO JEUNES CDC SUD SARTHE infojeunes@comcomsudsarthe.fr

3 Permanences : Local jeunes :

Rue Emile Crétois - Le Lude Tél. 06 33 64 44 71 Local jeunes :

Place de la Bascule - Mayet

Tél. 06 84 96 47 27 Local jeunes :

Plaine de jeux - Yvré le Pôlin

Tél. 07 87 25 03 06 Info jeunes montval sur loir

16 rue du 11 novembre Tél. 02 43 79 24 87 chateauduloir@ml-sartheloir.fr INFO JEUNES SABLE SUR SARTHE

Hôtel de ville Place Raphael Elizé Tél. 02 43 62 50 15 vac@sablesursarthe.fr INFO JEUNES HAUTE SARTHE ALPES Mancelles - Saint Ouen de Mimbré

4 bis rue de la Bassesse Tél. 02 43 34 82 47 ou 06 26 39 77 51 ados@centresocialescale.fr

VENDEE

INFO JEUNES FONTENAY LE COMTE

7 place de l'Ancien Hôpital Tél. 02 51 53 41 79 pij@ville-fontenaylecomte.fr INFO JEUNES LA ROCHE SUR YON

14 bis Médiathèque B. Rabier Esplanade Jeannie Mazurelle Tél. 02 51 36 95 95 14bis@larochesuryon.fr www.larochesuryon.fr/jeunes INFO JEUNES LE POIRÉ SUR VIE Rue de la Gibretière

Tél. 07 63 67 55 13 pij@solidavie.com INFO JEUNES LES HERBIERS

Rue des Ménestrels Tél. 02 51 91 90 04 pij@lesherbiers.fr

INFO JEUNES I'ILE D'YEU 6 rue de la République Tél. 09 88 66 49 53

pij@ile-yeu.fr INFO JEUNES LUÇON 6 rue Saint Mathurin Tél. 02 51 56 03 66

pijcampus@le-campus.org

INFOS-JEUNES.FR



Le guide Trouver un logement (édition 2022) est une publication du réseau Info Jeunes

Coordination: Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Fabienne Masse (Info Jeunes Pays de la Loire)

Adeline Chevalier (Info Jeunes Bretagne)

Anne-Louise Martinat (Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine — Poitiers)

Corinne Esquirol (Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine — Bordeaux)

Marion Willard (Info Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre Robert, Carolina Ferreiro (CIDJ)

Chef de fabrication : Aneta Vuillaume (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Olga Kurbatova / iStock

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2022

Version Pays de la Loire

Directrice de la publication : Séverine CORNET

Rédactrice: Fabienne MASSE

Régie publicitaire : Pygma - Tél. 02 32 96 31 31 Impression et faconnage : Imprimerie Mérico

© Info Jeunes Pays de la Loire 2022





Info Jeunes Pays de la Loire

37 rue Saint Léonard • 44000 NANTES • Tél . 02 51 72 94 50

www.infos-jeunes.fr • contact@infos-jeunes.fr

Dépôt légal mai 2022 : ISBN 2-906576-74-3

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Loire Campus (A)

La Nantaise d'Habitations propose plus de 330 logements étudiants

à Nantes au sein de ses deux résidences universitaires Loire Campus



Contacts:

AGENCE Loire Campus loirecampus@Inh-sa.fr 02 51 84 84 84

La Nantaise d'Habitations (Groupe ActionLogement

JEUNES DE -25 ANS, DES SOLUTIONS POUR VOUS LOGER!





LOGEMENT GARANT CAUTION

actionlogement.fr

ActionLogement RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

LA RÉGION SOUTIENT LES ÉTUDIANTS QUI TRAVAILLENT



Vous êtes étudiant, vous avez moins de 26 ans et vous travaillez au moins 300 heures par année scolaire jusqu'au 31 août en Pays de la Loire?

RDV ici



